

Les pompiers s'inquiètent pour la santé des plongeurs

La pollution du Rhône interpelle les pompiers-plongeurs ou les pompiers en formation. Le syndicat SUD sollicite la direction du SDIS au « nom du principe de précaution »

DANS UN COURRIER en date du 11 octobre, le syndicat SUD interpelle le directeur sur SDIS (service départemental d'incendie et de

secours) quant à la pollution du Rhône.

« Depuis quelques jours, des dispositions ont été prises par les préfets du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, « au nom du principe de précaution » quant à l'interdiction de toute consommation de poissons dans le Rhône. Les analyses effectuées sur les poissons et surtout sur les sédiments ont établi qu'ils contenaient des quantités alarmantes de PCB. » Le syndicat SUD est

inquiet aujourd'hui concernant la santé des sapeurs-pompiers qui ont ou vont participer à des formations SAV (sauvetage aux victimes) ainsi que celle des plongeurs qui pratiquent régulièrement. Au nom du principe de précaution, il demande donc à la direction du SDIS de prendre toutes les dispositions nécessaires quant aux futures formations. Pour ce syndicat, cette interdiction n'est pas une surprise. Comme témoi-

gne un pompier. « L'année dernière, on avait déjà sollicité le SDIS pour demander des informations. » La réponse avait été verbale. Le principe de précaution n'ayant pas été pris en compte au prétexte que les plongées étaient ponctuelles.

Mais tout récemment, des pompiers en exercice ayant « bu la tasse » ont éprouvé quelques malaises allant jusqu'aux vomissements, d'autres sont ressortis avec

d'importantes plaques rouges. « Le fleuve est pollué. Il faut aussi prendre en compte la santé des pompiers. » Le courrier étant parti en fin de semaine dernière, le syndicat SUD attend une réponse rapide. Pour que des mesures soient prises tenant compte de la santé et de la sécurité des pompiers-plongeurs, ou des pompiers en formation.

Véronique Waz
vwaz@leprogres.fr